

Communiqué de presse

Date :
22. avril 2021

Embargo :
22. avril 2021

Contact :
Tobias Lux, porte-parole
Tél. +41 (0)31 327 91 71
tobias.lux@finma.ch

et

Vinzenz Mathys, porte-parole
Tél. +41 (0)31 327 19 77
vinzenz.mathys@finma.ch

Credit Suisse: la FINMA ouvre une procédure concernant l'affaire « Archegos » et confirme la procédure en cours dans l'affaire « Greensill ».

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) a ouvert une procédure d'*enforcement* à l'encontre de Credit Suisse suite aux pertes importantes signalées par la banque en lien avec un fonds spéculatif américain (« Archegos »). La FINMA informe également qu'elle mène une autre procédure depuis mars 2021 à l'encontre de Credit Suisse dans le contexte de l'affaire Greensill. Parallèlement, la FINMA a pris diverses mesures immédiates de réduction des risques venant s'ajouter à celles prises par la banque.

La FINMA a ouvert une procédure d'*enforcement* à l'encontre de Credit Suisse dans le contexte des pertes élevées enregistrées en raison de sa relation d'affaires avec le *hedge fund* américain « Archegos ». Elle y analysera en particulier les indices de manquements dans la gestion des risques. La FINMA va nommer un chargé d'enquête auprès de la banque afin de clarifier les faits. Elle poursuivra également ses échanges avec d'autres autorités compétentes en Grande-Bretagne et aux États-Unis.

Procédure en cours dans l'affaire Greensill

En mars 2021 déjà, la FINMA a ouvert une procédure à l'encontre de Credit Suisse dans le contexte de l'affaire Greensill et des fonds de financement des chaînes d'approvisionnement concernés (*supply chain finance funds*). Un chargé d'enquête a déjà été mandaté pour cette procédure, laquelle porte aussi en priorité sur le caractère adéquat de la gestion des risques.

La FINMA rendra publiques les conclusions de la procédure d'*enforcement*. Elle ne s'exprime pas sur le contenu d'une procédure en cours. De telles procédures prennent en général plusieurs mois, notamment si l'affaire implique des ramifications complexes à l'étranger.

Diverses mesures immédiates

Dans ce contexte, la FINMA a ordonné diverses mesures immédiates au cours des dernières semaines. Celles-ci comprennent entre autres des mesures de nature organisationnelle et de réduction des risques, des suppléments de fonds propres ainsi que des suppressions ou suspensions de composantes variables des rémunérations. Ces mesures provisionnelles et temporaires complètent et renforcent celles déjà prises par la banque.